



**Côtes
d'Armor**
le Département

**COMPTE RENDU DE VISITE
MICRO CRÈCHE**

REÇU le 20 AVR. 2022

1 rue de la Varlope
LE QUILLIO
30 mars 2022

Dans le cadre de ses missions de surveillance et de contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, conformément aux articles L.2324-1 et R.2324-11 du Code de santé publique, l'adjointe au médecin chef de service PMI a réalisé une visite technique le 30 mars 2022.

Visite effectuée avec Halima HOUMADI, chargée de gestion administrative PMI.

En présence de :

- Mme Mélanie GARNIER, coordinatrice SCOP

Généralités

La SCOP à l'abord'âge assure la gestion en délégation de service.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h.

La structure est fermée 3 semaines en août et 1 semaine à Noël.

Personnel

Le nombre et la qualification sont conformes à la législation.

Mme DAPSENS assure la référence technique à hauteur de 0,50 ETP.

La coordination est assurée par Mme COSNARD, infirmière coordinatrice SCOP secteur LOUDEAC.

Les dossiers du personnel sont à jour.

Le Dr RAULT à LOUDEAC complète l'équipe en tant que médecin référent.

Fonctionnement administratif

Les protocoles et conduites à tenir ont été harmonisés sur l'ensemble des EAJE géré par la SCOP.

Le projet éducatif est élaboré en équipe et réactualisé régulièrement.

Visites des locaux et organisation

- L'entrée est sécurisée par un digicode.
- Un panneau d'informations est accessible aux parents.
Les numéros d'urgence sont affichés.

Salle d'activité principale

- 1 grande salle en forme de L

2 espaces de repos

- 2 chambres équipées de lits hauts à barreaux et des lits « gain de place » qui sont aux normes.

Espaces repas

Les repas sont fabriqués et acheminés en liaison froide par la société ANSAMBLE.

Espace extérieur

Une terrasse et un jardin.

Préconisations générales pour l'ensemble des pièces

- **Sécurité "visuelle" :**
 - installer des "stickers" ou peintures sur les vitres à hauteur du regard des enfants
 - ne pas utiliser punaises, ni autre système de fixation dangereux
- **Sécurité incendie :**
 - **Utiliser des tissus ignifugés pour les rideaux et pour les voilages au plafond**
 - **Ne pas entreposer de matériel dans les couloirs vers les évacuations pouvant retarder la sortie des locaux**
 - **Faire un point régulier avec l'équipe sur les consignes de sécurité : extincteurs, système d'alerte, lieu de regroupement, conduite à tenir en cas d'évacuation, de confinement,...**
 - **afficher lieu de regroupement et identifier un lieu de confinement**
 - **Prévoir une formation aux gestes de 1ers secours régulièrement**

CONCLUSION :

Avis favorable à la poursuite de l'accueil. Locaux adaptés au vu du nombre d'enfants accueillis (12 max) et du projet éducatif.

L'accueil des enfants est pensé. Cependant, il est nécessaire d'apporter une grande vigilance à la qualité de l'accueil des enfants et de la qualité des conditions de travail (nuisances sonores, luminosité) des agents du fait des espaces restreints.



Isabelle GENTILHOMME

Adjointe au médecin chef PMI
Maison du département de LOUDÉAC